

Séance Officielle du 07 juillet 2015

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

**CESSION À LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DES BIENS
DESTINÉS À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

La Commune de Saint-Pierre, représentée par Mme Karine CLAIREAUX, Sénateur-Maire de Saint-Pierre, a sollicité par courrier en date du 18 avril 2014, l'établissement d'une convention pour l'occupation des locaux dits des ESPACES VERTS sis à Saint-Pierre, route de l'étang du milieu, et des terrains leur servant d'assiette cadastrés section AP sous les N° 4, 72 et 85 pour une contenance totale de 19 245 m², et appartenant à la Collectivité Territoriale.

Une délibération de la Collectivité Territoriale en date du 31 mars 2015 a consenti le conventionnement desdits locaux en contrepartie d'une redevance annuelle de 50 000 €, et ce dans le respect de l'estimation du service des Domaines.

Dans l'intention de conclure ces régularisations, il convient de contractualiser la cession du matériel appartenant à la Collectivité Territoriale et actuellement utilisés dans ce service ESPACES VERTS.

Après vérification contradictoire de la Commune de Saint-Pierre, la liste de ces biens est annexée à la présente délibération.

Ce matériel à l'usage exclusif de ce service ESPACES VERTS ne représente aucun intérêt pour la Collectivité Territoriale.

Je vous propose donc de céder ces équipements à la Commune de Saint-Pierre à hauteur de la Valeur Nette Comptable résiduelle au 31/12/2014, soit 28 973.04 €.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Vice-Président,

Nicolas GOURMELON

Séance Officielle du 07 juillet 2015

DÉLIBÉRATION N°193/2015

**CESSION À LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DES BIENS
DESTINÉS À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n° 97 du 31 mars 2015 conventionnant les locaux dits des ESPACES VERTS ainsi que les terrains leur servant d'assiette au profit de la Commune de Saint-Pierre ;
- VU** le courrier en date du 18 avril 2014 par lequel la Commune de Saint-Pierre sollicite le conventionnement des biens mis à disposition du service Espaces Verts de la ville ;
- VU** la vérification contradictoire exercée par la Commune de Saint-Pierre en date du 10 avril 2015 quant à la liste du matériel mis à disposition de son service Espaces Verts et appartenant à la Collectivité Territoriale ;
- VU** la destination du matériel et sa valeur comptable au 31 décembre 2014 ;
- SUR** le rapport de son Vice-Président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le Président de la Collectivité Territoriale est autorisé à céder à la Commune de Saint-Pierre, le matériel dont la liste est jointe à la présente délibération, au prix de 28 973.04 €.

Article 2 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon. Elle sera également notifiée à la Commune de Saint-Pierre.

Adopté

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Transmis au Représentant de l'État

Le 09/07/2015

Publié le 09/07/2015

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président,

Stéphane ARTANO

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon

Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre

Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

=====

Pôle Développement Durable

=====

Service Aménagement et Urbanisme

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Etat des biens acquis au budget de la Collectivité Territoriale et affectés à la Cellule Espaces Verts

Désignation	Valeur d'origine	VNC au 31/12/2014	N°d'inventaire
Compresseur à aire fixe LACME	1 287,50 €	692,50 €	AUT00373
Bétonnière à essence tractable	1 190,00 €	637,00 €	AUT00376
Aspirateur ARCHER NT72/2	918,88 €	281,88 €	AUT00387
Nettoyeur Haute Pression	2 568,51 €	776,51 €	AUT00389
Échafaudage	2 548,40 €	1 365,40 €	AUT00390
Scarificateur Frontal ETESIA MSC124	2 470,61 €	1 609,61 €	AUT00400
Tondeuse autotractée HONDA HRC2162HXC	1 490,06 €	977,06 €	AUT00401
Fourgon NISSAN	26 000,00 €	7 800,00 €	AUT00039
Scarificateur ELIET E501 GC160	1 993,68 €	799,68 €	AUT00602
Débrousailluse tête Autocut	823,59 €	577,59 €	AUT00603
Tronçonneuse STHIL avec lanceur/tendeur	598,42 €	244,42 €	AUT00604
Tronçonneuse élagage 2T32.5CM3	537,00 €	219,00 €	AUT00608
Motoculteur HONDA F501K2C1	1 366,82 €	890,82 €	AUT00402
Souffleuse à neige 4T270CM3	2 995,00 €	2 101,00 €	AUT00611
Camion FORD SUPER DUTY 9463SPM	33 335,23	10 000,57	AUT00195
TOTAL	80 123,70 €	28 973,04 €	

Hôtel du Territoire - B.P. 4208 – 97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON – Téléphone 05.08.41.01.02 – Télécopie
05.08.41.22.97

Courriel : accueil@ct975.fr – www.cg975.fr